

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/02/2021

Référence
20210205CA01

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	6	8

Date de la convocation
22/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ZIMET Joseph, M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, M. QUINTIN François

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. TIBLOUX Emmanuel), Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2020

Vu l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 20 novembre 2020 (annexé).

Les informations de nature individuelle contenues dans le présent compte-rendu ne seront pas rendues publiques.

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 novembre 2020.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 20 novembre 2020

Référence : 20204420-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20240205CA04

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 20 novembre 2020 à 16 heures, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (4) :

Conseil
d'Administration

20 novembre 2020

COMPTE-RENDU

- > Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - Mme Christine GUILLEMY
 - M. Paul FOURNIE
- > Etat :
 - M. François ROSA

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL

Région Grand Est : M. Pascal MANGIN (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY), Mme Lilla MERABET, Mme Isabelle HELIOT-COURONNE

Etat : M. Joseph ZIMET (représenté par M. François ROSA), Mme Sylviane TARSOT-GILLERY (pouvoir à M. François ROSA), M. Charles DESSERTY (pouvoir à M. Evrard DIDIER)

Participait à la réunion un administrateur du collège « technique » (1) :

- M. Eric MARIET (Lycée Charles de Gaulle)

Administrateur(s) excusé(s) (9) :

- Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER (Centre national du livre)
- M. Raphaël CUIR (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)
- Mme Marie DE LAUBIER (Bibliothèque nationale de France)
- M. Thomas HUOT-MARCHAND (Alliance Graphique Internationale France)
- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)

- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (7) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Suzon HAUCHARD (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- M. Nicolas SERRAND (DDFIP de la Haute-Marne)

Personne(s) invitée(s)excusée(s) (6) :

- Mme Anaïs BOVIGNY (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est)
- M. Cyril KULAWIK (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Olivier LUSSON (Région Grand Est)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)

A 16 heures, 3 membres du collège « institutionnel » sont présents et 2 membres ont donné pouvoir, soit 5 voix sur 10. La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

M. le Président indique que des membres participent en visioconférence mais que seules les personnes présentes dans la salle peuvent voter.

M. le Président précise d'ailleurs qu'il est inscrit à l'ordre du jour la modification du Règlement Intérieur et Administratif qui permettra à l'avenir de tenir compte des interventions des membres qui participeront en visioconférence.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 juillet 2020 (délibération 20201120-CA-25)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il y a une modification à apporter à la demande de M. Gille Bluette.

Le dernier Conseil d'Administration s'est déroulé en visioconférence. M. Gilles Bluette et Mme Anaïs Bovigny ont été notés excusés alors qu'ils étaient bien présents. Ils n'étaient pas visibles à l'écran.

La modification va être faite.

Il n'y a pas d'autres remarques.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 juillet 2020.

2. Modification du Règlement Intérieur et Administratif – Version 3 (délibération 20201120-CA-26)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est proposé les modifications suivantes :

- Article 2-5 – Assemblée Générale du GIP : « Toutefois, le Président peut décider de réunir l'Assemblée en visioconférence pour les participants qui ne pourront pas se déplacer » ;
- Article 3-6 – Conseil d'Administration du GIP : « Toutefois, le Président peut décider de réunir l'Assemblée en visioconférence pour les participants qui ne pourront pas se déplacer ».

Ces deux modifications autorisent, du fait de l'état sanitaire actuel, de pouvoir se réunir et permettre aux personnes qui participent en visioconférence de pouvoir participer aux débats et de voter.

M. François ROSA ajoute que ces personnes rentreront alors dans le quorum.

- Article 7-2 – Conseil d'orientation scientifique : « La durée du mandat de ces membres prend fin en même temps que le mandat de la gouvernance.
A l'échéance de chaque mandat de trois ans, le Directeur Général propose le renouvellement du mandat des membres

ou propose une désignation en remplacement à l'Assemblée Générale ».

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration rendent à l'unanimité un avis favorable sur les modifications et ajouts au Règlement Intérieur et Administratif (version 3).

3. Programme d'activités 2021 (délibération 20201120-CA-27)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est proposé ici de délibérer sur la programmation 2021 sachant que la Biennale internationale de design graphique 2021 a été délibérée lors du Conseil d'Administration du 31 juillet 2020.

L'année 2021 débutera avec une exposition intitulée « Jours de fête ».

Avant la Covid, ces jours étaient-ils si heureux que cela ? Qu'est-ce qui faisait événement ? Qu'est-ce qui faisait convivialité ? Qu'est-ce qu'il faisait que l'on se réunisse ?

Il s'agit d'une exposition qui regroupe à la fois pour moitié le fonds patrimonial, la collection Dutailly et la Belle Epoque, et des affiches d'engagement.

La deuxième exposition proposée est « Les petits spécimens », parcours jeunesse du Signe. Ce parcours sera dédié aux travaux éditoriaux et expérimentaux de la maison d'édition « volumique » menée par Etienne Mineur, qui fêtera ses 40 ans. Nous pensons à une exposition qui sera à la fois jouable en ligne et au Signe.

Suivra ensuite la Biennale internationale de design graphique. L'édition de 2019 traitait des transformations de la discipline, de ses nouvelles économies et de la question de l'invisibilisation.

L'édition de 2021 intitulée « Viral » traitera des traitements de l'information, des systèmes de représentations et leur diffusion et de la manière dont elles sont interprétées. Tout à la fois espace métaphorique et concret dans les problématiques qu'elle porte, d'adjoigne au corpus d'expositions proposé, ateliers, workshops, restitution conférences, rencontres, projets artistiques globalisés.

Dans le prolongement de la Biennale nous allons tenter un parcours autour de la chronologie des legs et donations depuis Gustave Dutailly jusqu'à nos jours. Ce qui permet à la fois de valoriser un patrimoine et d'envisager le Signe comme un lieu de

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

20 novembre 2020

COMPTE-RENDU

recherche, de questionnement autour de « Qu'est-ce qui fait une collection ? ».

En qualité de Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National, il ne s'agit pas de se transformer en musée mais de faire en sorte que cette collection soit visible, et qu'elle permette à des chercheurs et des graphistes de travailler autour de cette collection.

L'exposition d'hiver 2024 se propose de présenter une sélection de travaux d'étudiants en école d'art et de design, diplômés aujourd'hui, dont les restitutions auprès d'une large audience auront été abandonnées dans le contexte de la crise sanitaire. En effet, M. Jean-Michel GERIDAN a été contacté par plusieurs écoles d'art, en France et à l'étranger : Lyon, la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) de Strasbourg, Nancy, la Haute Ecole des Arts de Genève et l'établissement universitaire d'Osaka.

Dans cette mission de « tête chercheuse » de l'art contemporain, il serait véritablement intéressant de regarder plus précisément et attentivement les objets qui sortent des écoles. Si le Conseil d'Administration l'autorise, l'idée de M. Jean-Michel GERIDAN est de lancer une invitation à toutes les écoles d'art et universités.

Cette idée de programmation est venue parce qu'elle correspondait à un besoin exprimé par des enseignants des écoles.

Pour chaque exposition un programme de médiation pour tous les publics sera développé.

Nous poursuivons le PREAC (Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle). Depuis un an et demi, le Signe est devenu un lieu de formation pour les enseignants et les praticiens auquel s'adjoint un programme culturel de conférences, de partenariats avec nos partenaires privilégiés qui sont le lycée Charles de Gaulle et la licence professionnelle de l'université de Reims.

S'agissant de l'exposition des affiches de Gustave Dutailly : comment faire vivre de manière pérenne un ensemble de pièces ? Nous nous étions heurtés à des problèmes liés à la conservation préventive.

Il faut regarder s'il y a une pertinence à avoir le label « Musée de France » qui parfois bloque sur la présentation de certaines pièces.

Comment présenter de manière pérenne des œuvres, en garantissant le plus possible leur manipulation, les montrer sans les abîmer ?

Une réflexion, aujourd'hui en voie de finalisation, a été menée notamment sur un certain type de mur d'accrochage, sur un certain type d'éclairage qui n'abîmerait pas les images.

Conseil
d'Administration

20 novembre 2020

COMPTE-RENDU

Le papier est effectivement l'un des objets les plus fragiles. Pour l'instant nous sommes sur une règle un peu autoritaire de 3 mois en monstration et 3 ans en réserve. Il se peut que cette règle s'assouplisse.

Cela a été confié à Kévin Cadinot, scénographe.

L'exposition « Jours de fête » servira de prototype pour faire nos réglages et nos ajustements.

A l'issue de la Biennale nous pourrions garantir un espace pérenne pour ces pièces de Gustave Dutailly souvent demandées.

Mme Christine GUILLEMY ajoute que cela était bien prévu dans le programme mis en place avec l'architecte, qu'il y ait des présentations régulières du fonds ancien de la Ville de Chaumont.

Mme Christine GUILLEMY pense que cela permettra peut-être d'ouvrir à un autre public qui ira vers le graphisme.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à préciser qu'il n'était pas désintéressé par les objets patrimoniaux. Il tenait à ce que cela se fasse dans les meilleures conditions et ceci a demandé un temps de réflexion et de travail de 2 ans et demi.

Il n'y a plus de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver la programmation 2024, la programmation de la Biennale internationale de design graphique 2024 ayant été délibérée lors du Conseil d'Administration du 31 juillet 2020.

4. Modification de la programmation 2020 (délibération 20201120-CA-28)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que l'exposition « Jours de fête » vient de se substituer à une exposition qui était dédiée à un legs qui nous a été fait : le fonds Pierre Bernard qui regroupe toute une série de travaux, d'esquisses, de documentation de Grapus voire d'objets de Tomachevski, jusqu'à l'atelier de création graphique.

Tout ceci est pour l'instant en dépôt au Signe et fera l'objet d'un don prochainement.

Nous attendons l'ouverture de cette exposition mais deux événements ont fait que nous ne pouvons pas assurer cette exposition :

- 1) La crise sanitaire actuelle qui n'a pas permis de nous voir sereinement,

Conseil
d'Administration

20 novembre 2020

COMPTE-RENDU

- 2) Un désaccord entre le commissaire d'exposition et les ayants-droits sur la narration proposée dans le parcours d'exposition.

Cependant, le travail d'indexation et de numérisation des pièces a été fait. Il faut désormais trouver un commissaire historien dégagé de toutes les passions de l'époque pour pouvoir présenter cette exposition dédiée tant à Grapus qu'à l'atelier de création graphique avec ses époques successives.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que les ayants-droits, Gérard Paris-Clavel, François Miehe, Alex Jordan et Jean-Paul Bachollet ont tout de même proposé d'augmenter ce don d'archives que nous n'aurions pas.

Par substitution, il est proposé l'exposition « Jours de fête » : une exploration des représentations des rites d'interactions, d'événements culturels et sociaux (réunions, événements, foires) ; première mise en regard entre des pièces patrimoniales et des pièces contemporaines voire faites pour l'occasion.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, M. Paul FOURNIE demande ce qu'il en est de l'exposition de Myr Muratet si les établissements sont autorisés à rouvrir dans une semaine.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond qu'elle est bien installée. Le Signe travaille sur une manière de diffuser l'exposition, un film est en cours de montage.

Il y aura une conférence filmée et diffusée le 40 décembre.

Il a également été demandé à Anja Kaiser de conserver son exposition un peu plus longtemps. C'est une exposition qui a eu très bonne presse, il y a des demandes de réservations pour venir la voir.

Il n'y a plus de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, la modification de la programmation 2020 délibérée lors du Conseil d'Administration du 25 octobre 2019.

5. Information relative à la future convention pluriannuelle d'objectifs

M. le Président indique que cela est une grande chance pour le Signe d'avoir obtenu la labellisation « Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National » délivré par le Ministère de la Culture le 45 juillet 2020.

Dans le cadre de cette labellisation, une convention pluriannuelle d'objectifs multi partenariale entre le Signe,

l'Etat, la Région Grand Est et la Ville de Chaumont doit être signée pour une période de 3 ou 5 ans.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que nous sommes en plein débat. Il y a effectivement deux possibilités 3 ans ou 5 ans.

La période de 5 ans semblait la plus logique puisque le GIP, en tant que structure administrative, arrivera à son terme au bout des 5 ans.

L'autre possibilité est de se caler sur le mandat du Président et du Directeur général, à savoir 3 ans puis d'en refaire une de 2 ans qui permettrait une phase transitoire. Est-ce que le GIP continue ou s'orientent-il vers une autre forme (un EPCC par exemple) ?

La question qui est aujourd'hui en débat : quelle serait la durée idéale ?

M. Jean-Michel GERIDAN indique que, concernant la Direction Régionale des Affaires Culturelles, M. Charles DESSERTY suggère une période de 3 ans, puis de 2 ans avec une phase transitoire dans laquelle il y aurait peut-être des moyens donnés qui permettraient la transition vers une autre structure administrative.

M. le Président ajoute qu'il serait intéressant d'avoir cette discussion avec les institutions sachant que le temps imparti est relativement court puisque cela mène à janvier 2024 pour remettre ce rapport.

C'est un travail important qui nécessite une concertation afin de fixer la marche à suivre dans les années à venir notamment en ce qui concerne la question budgétaire.

C'est la raison pour laquelle nous allons nous manifester auprès du Ministère de la Culture pour en discuter, mais également auprès des autres institutions qui aident le Signe.

M. le Président souhaiterait avoir les commentaires, les recommandations, les suggestions de chaque institution sur ce processus qui va s'enclencher et qui devrait aboutir dans le courant du mois de janvier 2024.

M. le Président rapporte la proposition de M. François QUINTIN, de la Direction Générale de la Création Artistique, qui confirme qu'une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans, puis de 3 ans, semble plus logique et juste.

En effet, cela permettrait à la direction, s'il devait y en avoir une nouvelle dans 5 ans, de prendre le temps d'écrire son propre projet.

Conseil
d'Administration

20 novembre 2020

COMPTE-RENDU

M. François ROSA indique que, dans le cas d'une proposition d'une convention de 3 ans suivie d'une convention de 3 ans, nous allons donc au-delà de la durée du GIP puisque la fin de celui-ci est dans 5 ans.

Ainsi, sur la deuxième convention, au bout de 2 ans, il pourrait y avoir des négociations relatives au statut du GIP. S'il y avait une modification de statut, nous repartirions alors sur de nouvelles bases.

Cela paraît en effet logique mais ce n'est pas la solution la plus simple.

Mme Christine GUILLEMY confirme que cela est dangereux sur le plan administratif.

Elle rappelle qu'un gros travail avait été effectué, notamment avec la DGFIP, sur le statut de GIP. La conclusion avait alors été que le GIP était la meilleure des structures.

Mme Christine GUILLEMY demande quel serait l'intérêt de changer de statut.

M. le Président répond que nous n'en sommes pas encore là.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le GIP est techniquement un objet transitoire par nature.

Avec les différentes modifications faites depuis sa création, nous nous orientons petit à petit vers un EPCC. A un moment, ce serait plus simple pour la gestion administrative et quotidienne avec les règles d'un EPCC.

M. François ROSA précise que, en théorie, le GIP est mis en place pour mettre le pied à l'étrier à la structure.

M. Nicolas SERRAND indique que, depuis la loi de 2014, le GIP peut être une structure pérenne.

Mme Christine GUILLEMY demande quels sont les avantages de passer en EPCC.

M. Paul FOURNIE indique que le GIP avait été décidé à l'époque comme la structure la plus souple, beaucoup plus que l'EPCC.

Il ajoute qu'il serait plus sage de rester avec 5 ans compte-tenu du calendrier électoral qui se profile pour les institutions que sont la Région et la Ville.

M. le Président pense qu'il y a un plan à mettre en place dans un temps relativement court. Cela va nécessiter des discussions entre les différents partenaires avec objectif d'un rendu dans le courant du mois de janvier 2024.

La question de la forme juridique du Signe n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

M. le Président pense que la convention pluriannuelle d'objectifs peut être faite sur une base de 5 ans. C'est ce qui va être proposé dans les discussions avec les partenaires.

Il n'y a plus de commentaire.

Cette information n'est pas soumise au vote.

6. Règlements et prix des concours de la Biennale internationale de design graphique 2021 (délibération 20201120-CA-30)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe a un nouveau partenaire pour le concours étudiant et le concours international de l'affiche présentés lors de la Biennale internationale de design graphique 2021 : la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF).

Concernant le concours international, s'ajoutera le prix SAIF aux 3 prix déjà existants, pour une dotation en numéraire d'un montant de 3 000 € (comme le 1^{er} prix).

Ce prix permettra de récompenser un.e auteur.e (designer graphique) ou un studio résidant en France.

Une cinquième personne, représentant de la SAIF, rejoindra le jury constitué par le Signe, pour désigner le lauréat de ce prix parmi les affiches sélectionnées par le jury.

Quant au concours étudiant, les dotations en numéraires proposées aux lauréats sont de 500 € pour chacun des 3 prix.

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le règlement du concours international de l'affiche, le règlement du concours étudiant ainsi que les dotations en numéraire des lauréats.

7. Délégation du Conseil d'Administration à la Direction générale concernant les dons en mécénat (délibération 20201120-CA-31)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est proposé de délibérer et de rendre un avis sur la délégation du Directeur Général l'autorisant à :

- recevoir des dons pour mécénat,
- délivrer des reçus fiscaux dans le cadre de ces actions de mécénat,
- signer l'ensemble des documents afférents.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

20 novembre 2020

COMPTE-RENDU

M. Jean-Michel GERIDAN précise que cela concerne tout type de mécénat, signifiant son opposition au mécénat de compétence concernant la commande graphique.

En effet, le mécénat de compétence est un dispositif qui pénalise les graphistes et la discipline même dans nombre de cas dont la presse se fait l'écho.

M. Paul FOURNIE ajoute que cela est un sujet brûlant pour les graphistes en ce moment, qui fait parler de manière très vive.

Il n'y a plus de remarques.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de déléguer au Directeur Général, les compétences suivantes :

- recevoir des dons pour mécénat,
- délivrer des reçus fiscaux dans le cadre de ces actions de mécénat,
- signer l'ensemble des documents afférents.

8. Information relative à l'organisation des activités du Signe pendant la période de confinement

M. Jean-Michel GERIDAN indique que suite au confinement annoncé du 30 octobre 2020 au 4^{er} décembre 2020, le Signe s'est adapté en revoyant l'organisation de ses activités et notamment la mise en place du télétravail pour les agents.

Conseil
d'Administration

20 novembre 2020

COMPTE-RENDU

Depuis le 30 octobre 2020, la plupart des agents travaillent 2 journées par semaine en moyenne en télétravail. Les missions incombant à certains agents ne permettent pas la mise en place du télétravail.

Concernant l'administration, les agents effectuent leurs missions habituelles à raison de 2 jours par semaine en télétravail.

Les missions du Pôle développement et communication restent inchangées dans le cadre de la préparation de la Biennale 2024 notamment. Les agents de ce pôle effectueront également ces missions à raison de 2 jours de télétravail par semaine.

Les missions du régisseur des expositions ne permettant pas la mise en place du télétravail, sa présence reste nécessaire dans le cadre de ses missions.

En effet, la période de confinement tombe au moment du montage de la prochaine exposition et coïncide avec l'arrivée de la nouvelle personne chargée de production qui devra prendre ses marques et travailler de concert avec le régisseur.

L'agent occupant les missions de technicien informatique à hauteur de 25 heures par semaine étant le seul à maîtriser ces compétences, est également présent au Signe afin de permettre l'accès à distance du serveur informatique ainsi que la mise à disposition et la maintenance des postes informatiques fournis aux agents dans le cadre de leur télétravail.

L'agent responsable du bâtiment peut bénéficier du télétravail 2 jours par semaine et est présent au Signe lors de la maintenance du bâtiment. Les temps de télétravail permettent, entre autres, de travailler sur ses missions liées à l'hygiène et la sécurité, et en particulier la veille réglementaire à mettre à jour.

Le départ de l'agent chargé de la conservation mi-novembre a nécessité le recrutement d'un contractuel en renfort temporaire dans le cadre de la transmission des missions.

Cet agent arrivant en début de confinement, il est également nécessaire que ces 2 personnes soient présentes en même temps afin d'assurer la transmission. La mise en place du télétravail n'est donc pas possible les concernant.

La responsable du Pôle expositions et collections pourra quant à elle télétravailler 2 jours par semaine.

Les agents chargés de médiation sont présents 3 jours par semaine sur site. Comme lors de la première période de

confinement, ils travaillent à des outils de médiation à distance, de kits pédagogiques à destination des établissements scolaires.

Ils travaillent à la rédaction des notices, des légendes des 53 000 pièces de la collection (cela représente environ une dizaine de notices par jour pour chacun d'entre eux).

Un calendrier de l'Avent va démarrer sur les réseaux sociaux à partir du 4^{er} décembre 2020.

Les agents d'accueil quant à eux voient leurs jours de travail modifiés suite à la fermeture du bâtiment au public et peuvent se consacrer au déménagement et réaménagement des stocks de la librairie-boutique dans un local préparé et dédié. Ces agents peuvent mettre à jour le suivi de leurs stocks et préparent le choix et l'achat d'un nouveau logiciel de billetterie permettant la vente en ligne.

Cette organisation permet aux agent de bénéficier de bureaux individuels lors de leur temps de présence au Signe, minimisant ainsi les risques de transmission du virus.

Cette information n'est pas soumise au vote.

9. Décision modificative n° 2 du budget primitif 2020 (délibération 20201120-CA-34)

La parole est donnée à Mme Virginie GUILLAUME, Administratrice du Signe.

Il a été transmis en document de travail un budget sous forme analytique qui permet de voir la répartition des crédits selon les activités, le fonctionnement, puis un côté recettes avec les contributions, les subventions et les ressources propres.

Il y a une colonne qui permet de comparer avec la dernière décision modificative et de voir rapidement sur quels projets les budgets, les crédits sont modifiés avec une particularité sur le fonctionnement et notamment le bâtiment pour lequel nous sommes sur une instabilité au niveau des fluides qui sont refacturés par la Ville de Chaumont et pour lesquels il y a une augmentation de 26 000 € que nous n'arrivons pas à saisir, augmentation au détriment des activités.

Des discussions sont en cours avec les services de la Ville à ce sujet.

Il y a sur table une autre version de la décision modificative réglementaire où un transfert de crédits de 4 672,80 € entre le chapitre 24 et le chapitre 20 a été modifié, qui permettra l'achat de licences informatiques puisque des portables ont été achetés dans le cadre du télétravail.

M. le Président tient à dire que c'est un budget qui est très bien tenu et à l'équilibre notamment par rapport aux prévisions. Les évolutions sont plutôt positives puisqu'il y a plus de recettes que prévu.

Malheureusement, dans les charges, il y a ce problème de fluides. M. le Président espère que cela sera réglé assez rapidement.

Mme Nathalie FERREIRA indique que la refacturation et le détail de cette année 2020 est à voir de manière particulière par rapport à la somme.

Pour la suite, la Ville est en train de travailler sur un système de refacturation directe qui devrait être mis en place très rapidement.

Les facturations de consommations réelles des fluides parviendront directement au Signe.

Mme Nathalie FERREIRA ajoute que cela a été mis en place pour le Nouveau Relax.

M. Paul FOURNIE indique que cela ne passera plus par les caisses de la Ville de Chaumont. Les factures seront reçues directement par le Signe et seront mensuelles.

Il n'y a plus de remarques.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2020.

10. Débat d'orientation budgétaire 2021 (délibération 20201120-CA-35)

Mme Virginie GUILLAUME indique que pour débattre sur ce budget présenté de façon analytique, une comparaison apparaît avec l'année 2019, année de Biennale.

Ce budget est un budget plancher, contraint.

Au niveau des activités, apparaissent les expositions, les collections, les résidences, la médiation, la formation, la communication, le développement et les éditions.

Pour ce qui est du fonctionnement, au niveau du bâtiment et de l'administration, les chiffres sont difficilement revus à la baisse puisque ce sont des dépenses courantes.

Pour le reste, c'est la proposition de la Direction Générale, pour un budget prévisionnel estimé à 4 825 000 €.

Les montants sont assez modestes sur les ressources propres en raison de la crise sanitaire qui pourrait être amenée à durer. Nous espérons avoir plus que prévu sur le mécénat.

Pour ce qui est des subventions, afin de pouvoir tenir l'ensemble de ses expositions, la Direction Générale souhaiterait demander un effort de 20 000 € à la Région.

Mme Christine GUILLEMY indique que tant que les budgets de la Ville et de la Région ne sont pas votés, cela ne peut être que du prévisionnel.

Elle ajoute que l'année 2021 va être une année compliquée pour les collectivités locales en général, notamment pour le fonctionnement.

La situation économique difficile engendre une baisse importante des recettes, notamment pour la Région, mais aussi des dépenses nouvelles.

Le document remis sur table, suite à une erreur de saisie mais sans incidence sur les calculs automatiques, révèle une masse salariale moins élevée par rapport à 2019 (- 3 500 €). Ce qui la porte à 45 %.

Nous sommes sur un budget avec 400 000 € en moins qui s'explique par l'obtention, en 2019, d'un fonds européen (Leader) de 50 000 €, ainsi que d'une subvention de l'Andra de 50 000 € pour la résidence.

Mme Virginie GUILLAUME précise que le fonds Leader n'a pas été sollicité à nouveau car nous sommes toujours dans l'attente de la justification pour toucher les fonds de 2019 ; c'est très long. Au niveau de la trésorerie, les subventions sont versées tardivement au Signe, notamment au mois de juin. C'est la Ville de Chaumont qui nous permet de pouvoir verser les salaires et faire les premières dépenses en début d'année.

Nous ne pouvons donc pas prendre le risque, lors d'une année Biennale, d'avancer des sommes aussi importantes et de mettre le Signe en difficulté. Cela est dommage car nous aurions bien des projets qui pourraient rentrer dans le cadre des fonds européens.

Quant aux - 20 498 € en écritures spécifiques (demande de M. Paul FOURNIE), Mme Virginie GUILLAUME précise que, la clôture budgétaire n'étant pas faite, nous attendons que toutes les écritures soient passées pour en savoir plus. Elles ne sont pas prises en compte pour le moment.

L'affectation du résultat a été estimée en reportant les dépenses imprévues, puis une partie en fonctionnement qui est liée à la masse salariale puisque nous n'avons pas d'assurance statutaire, en cas d'incident de personnel.

Il n'y a plus de questions.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- De prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base :
 - o des documents de programmation 2024 (délibération n° 2020112027 du 20 novembre 2020 relative à la programmation 2024 du Signe, centre national du graphisme) ;
 - o du budget prévisionnel 2024 présenté de façon analytique (ci-annexé) indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel

- D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base des documents de programmation 2024, du budget prévisionnel 2024 ainsi que du tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur ci-annexés.

11. Autorisation de mandatement d'investissement (délibération 20201120-CA-36)

Mme Virginie GUILLAUME indique que cette délibération va permettre au Signe de pouvoir commencer à engager des crédits d'investissement en attendant le vote du budget prévisionnel 2024 qui aura lieu fin janvier-début février 2024.

Ces dépenses d'investissement s'élèvent à 24 000 €.

La dépense la plus importante est l'achat d'un nouveau logiciel de librairie-boutique et site internet pour un montant de 12 000 €. Ce logiciel permettra de réaliser des ventes à distance.

Il faudrait que ce logiciel soit mis en place et maîtrisé avant la Biennale.

Pour le reste, ce sont des achats de matériel spécifique dans le cadre de la mise en scène des expositions (4 500 €), de la conservation des collections (4 000 €), des ateliers de médiation (4 000 €), de l'équipement du bâtiment (4 000 €), de l'hygiène et la sécurité (2 500 €) et l'acquisition éventuelle de matériel informatique (2 000 €).

Mme Virginie GUILLAUME précise que certains achats ne seront pas forcément réalisés mais cela permettra de le faire en cas de besoin et si nécessaire.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

20 novembre 2020

COMPTE-RENDU

Dans le cadre de l'équipement du bâtiment, M. Paul FOURNIE avait sollicité le Signe pour qu'il fasse la demande auprès de la Ville de Chaumont de pouvoir accéder à la terrasse.

Mme Christine GUILLEMY répond que la demande a bien été faite. Ce sont des travaux qui ne sont pas prévus. Ce sera vu dans le cadre du budget 2024 de la Ville de Chaumont.

Pour préciser, M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe bénéficie d'une terrasse qui a vue sur le square Philippe Lebon. Malheureusement, personne ne peut y accéder car il manque 5 cm à la rambarde pour qu'elle soit aux normes de sécurité. Il faudrait la rehausser, mais cela nécessite la consultation de l'architecte car cela modifie son plan.

Mme Christine GUILLEMY précise que le bâtiment a moins de 40 ans, il faut voir s'il est possible de faire jouer la garantie.

Il n'y a plus de questions.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

M. le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des questions diverses.

Il n'y a pas de questions.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35.

Le secrétaire de séance,



M. Paul FOURNIE

Le Président,



M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/02/2021

Référence
20210205CA02

Objet de la délibération
RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	6	8

Date de la convocation
22/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ZIMET Joseph, M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, M. QUINTIN François

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. TIBLOUX Emmanuel), Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Vu l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public le Signe, centre national du graphisme ;

Vu l'article 3 de la convention constitutive précitée précisant son objet et ses missions ;

Vu la délibération 2020731AG04 du 31 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'AG au CA à l'exception de ses compétences exclusives ;

L'année 2020 a été marquée par les mesures drastiques mises en place afin d'endiguer la propagation du virus covid 19.

En 2020, le Signe a accueilli 6 expositions et 8374 visiteurs durant les 132 jours d'ouverture aux publics.

Ce public a pu bénéficier de 154,5 heures de visites commentées ainsi que participer à 7 ateliers menés par 7 graphistes intervenants.

La programmation des expositions a pu être maintenue et l'équipe a davantage eu recours aux technologies numériques, afin de poursuivre ses activités.

C'est dans ce cadre que les workshops ont été maintenus, à distance, représentant 52 jours de workshops pour les étudiants.

Il en est de même pour les 7 conférences de l'année 2020, elles ont pu se dérouler au Signe et être diffusées sur les réseaux sociaux.

Les 17 768 abonnés à la page Facebook du Signe et les 7 684 abonnés à la

graphisme

page Instagram du Signe ont pu bénéficier de 8000 ressources en ligne mensuellement.

Les quelques chiffres suivants permettent de synthétiser le bilan 2020 du Signe :

- Le lieu et les actions :
 - o 132 jours d'ouverture aux publics ;
 - o 6 expositions ;
 - o 7 ateliers menés par des graphistes intervenants ;
 - o 154,5 heures de visites commentées ;
 - o 52 jours de workshops pour les étudiants ;
 - o 6 événements ;
 - o 47 prêts et reproductions issus de la collection.
- Les publics et les artistes :
 - o 95 354 visiteurs accueillis depuis l'ouverture du Signe ;
 - o 8 374 visiteurs accueillis durant l'année ;
 - o 225 étudiants accueillis ;
 - o 1 548 scolaires soit 121 classes accueillis ;
 - o 273 visiteurs à besoins spécifiques accompagnés ;
 - o 124 graphistes, artistes et auteurs ayant collaboré avec le Signe.
- La communication :
 - o 16 4201 supports édités et diffusés ;
 - o 130 d'articles et parutions presse et médias ;
 - o 17 768 abonnés à la page Facebook du Signe ;
 - o 7 684 abonnés à la page Instagram du Signe ;
 - o 482 librairies distribuant les publications du Signe dont 30 à l'international.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité 2020 ci-annexé.

Annexe : Rapport d'activité 2020

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/02/2021

Référence
20210205CA03

Objet de la délibération
AUTORISATION A SOLLICITER DES AIDES PUBLIQUES ET PRIVEES

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	6	8

Date de la convocation
22/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. ZIMET Joseph, M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, M. QUINTIN François

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. TIBLOUX Emmanuel), Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AUTORISATION A SOLLICITER DES AIDES PUBLIQUES ET PRIVEES

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Le Signe, centre national du graphisme » approuvé par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu la délibération n°20200731AG03 de l'Assemblée Générale en date du 31 juillet 2020 portant délégation de l'Assemblée Générale au Directeur Général,

Vu la délibération n°20200731AG04 de l'Assemblée Générale en date du 31 juillet 2020 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration,

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions du Signe, centre national du graphisme, telles que définies à l'article 3 de sa convention constitutive, il est proposé chaque année des projets pour lesquels un soutien financier est demandé aux partenaires institutionnels ou privés.

Il est précisé que ces aides financières (subventions.....) sont distinctes des contributions financières des membres constitutifs du groupement.

Ces projets sont notamment liés à la protection et à la valorisation d'un patrimoine artistique, ainsi qu'à la sensibilisation des publics et au rayonnement du design graphique à travers un ensemble d'actions et de services dans lequel s'inscrit la Biennale de design graphique.

Ainsi, suite au dernier renouvellement des instances de gouvernance du Signe, et après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de donner l'autorisation au Directeur

Général :

- de solliciter les aides financières publiques et privées pour ces différents projets auprès des partenaires considérés,
- de signer tous les documents relatifs à leur mise en place.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/02/2021

Référence
20210205CA06

Objet de la délibération
DROITS DE REPRODUCTION

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	5	7

Date de la convocation
22/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. ZIMET Joseph, M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. QUINTIN François

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. TIBLOUX Emmanuel), Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DROITS DE REPRODUCTION

Vu la délibération n° 20200731AG04 du 31 juillet 2020 portant sur la délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration ;

Vu la délibération n°20200731AG04 du 31 juillet 2020 portant sur la délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Vu la délibération n°20170915-CA-19 du 15 septembre 2017 portant sur les grilles tarifaires des locations d'espace, droits de reproduction, expositions, visites commentées et ateliers.

La présente délibération reprend les dispositions relatives aux droits de reproduction des collections patrimoniales exposées dans la délibération n°20170915-CA-19 du 15 septembre 2017 portant sur les grilles tarifaires des locations d'espace, droits de reproduction, expositions, visites commentées et ateliers et y ajoute une disposition autorisant le Directeur Général à pouvoir concéder gracieusement les frais de reproduction des œuvres des collections patrimoniales gérées par le Signe au bénéfice de structures tierces.

Cette gratuité concerne en premier lieu les membres fondateurs du Groupement d'intérêt public, Le Signe, centre national du graphisme, pour toute opération visant à valoriser la collection. Cette disposition pourra être étendue aux structures et associations, par convention, œuvrant à la diffusion et au rayonnement des collections patrimoniales de la Ville de Chaumont et des activités de diffusion, de médiation, et de transmission du Signe.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver l'autorisation gracieuse des droits de reproduction par le Directeur Général au bénéfice des structures sus-mentionnées.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/02/2021

Référence
20210205CA08

Objet de la délibération
PLAN DE FORMATION 2021

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	4	6

Date de la convocation
22/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. ZIMET Joseph, M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. QUINTIN François

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. TIBLOUX Emmanuel), Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : PLAN DE FORMATION 2021

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu la circulaire du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours ;

Vu le règlement intérieur de formation du Signe, centre national du graphisme, en vigueur ;

Vu la délibération n°20200131CA07 du 31 janvier 2020 relative au plan de formation annuel 2020 du Signe ;

Vu l'avis favorable du comité technique du Signe en date du 21 janvier 2021.

L'article 6 du décret du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public indique que :

« L'Assemblée générale ou, le cas échéant, le Conseil d'administration du Groupement prévoit un plan de formation propre à l'ensemble des personnels du groupement.

Toutefois, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation propre au groupement, les personnels du groupement bénéficient des plans de formation préparés par l'un des membres du groupement apte à satisfaire le besoin identifié. Une convention spécifique est conclue à cette fin entre le groupement et ce membre. ».

Pour cette année 2021, il paraît nécessaire de maintenir les priorités fixées dans le cadre du plan de formations 2020.

En effet, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu pour conséquence l'annulation ou le report d'une grande partie des formations pour lesquelles les agents souhaitaient s'inscrire.

Il s'agira donc, pour l'année 2021 de donner priorité à l'approfondissement des savoirs et des techniques en priorisant les formations obligatoires, comme les habilitations.

Une attention particulière sera également portée aux agents contractuels et à la connaissance de leur statut de droit public.

Les agents et personnes volontaires en service civique arrivés au Signe en 2020 seront formés, comme cela a été le cas en 2019 pour les autres agents, aux premiers secours.

Les formations en matière d'hygiène et de sécurité pour les 4 représentants du personnel ainsi que pour les agents du Signe participant au comité technique n'ayant pas pu se finaliser en 2020, il est proposé de les reporter en 2021. En effet, le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit en son article n°8 que « les représentants du personnel, titulaires et suppléants, dans les instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail bénéficient d'une formation d'une durée minimale de cinq jours au cours de leur mandat. ».

Les formations suivies au cours de l'année 2020 ont permis d'accompagner les agents dans l'actualisation de leurs connaissances et l'acquisition de connaissances nouvelles requises par les emplois pourvus.

16 formations (42 jours) ont été suivies en 2020 par 13 agents et personnes volontaires en service civique.

Les formations réalisées concernent en grande majorité les formations liées à l'hygiène et la sécurité et notamment une partie des habilitations techniques.

Certains agents représentants du personnel ont pu suivre la première partie de la formation sur le développement des compétences des membres du CHSCT.

Une formation concernant les relations presse à l'ère du digital a été réalisée et une formation pour la mobilisation du mécénat a pu se tenir à distance.

Les formations obligatoires pour les personnes volontaires en service civique ont pu être maintenues.

La formation en anglais en partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Chaumont a été interrompue du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Il s'agira de proposer un approfondissement de l'apprentissage de la langue anglaise à une partie des agents en 2021.

graphisme

Le plan de formation doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux du Signe. Ce plan traduit pour l'année 2021 les besoins de formation individuels et collectifs.

Le plan annuel de formation 2021 proposé par le Signe s'articule autour de 4 grands axes (qui restent identiques à ceux du plan de formation 2020) :

- Axe 1 : Acquérir des formations obligatoires pour la conduite des activités spécifiques au Signe et développer une culture de prévention des risques professionnels ;
- Axe 2 : Développer les savoir être et savoir faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public ;
- Axe 3 : Acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe ;
- Axe 4 : Acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe.

Les besoins en formation ont pu être définis en concertation avec l'ensemble des agents du Signe au cours d'entretiens de formation menés en décembre 2020 lors des entretiens d'évaluation. Ces entretiens ont permis de définir les besoins en compétences de chaque agent et ainsi, après analyse, de donner lieu à l'élaboration du plan de formation annuel 2021.

Ces propositions d'actions pourront, au cours de l'année, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations des agents.

Une convention spécifique avec la Ville de Chaumont et la communauté d'agglomération de Chaumont a été signée en 2020. Cette convention permettra, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation du Signe, qu'il puisse être recouru aux plans de formation de la Ville de Chaumont.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter le plan de formation annuel 2021 annexé.

Annexe : Plan annuel de formation 2021

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/02/2021

Référence
20210205CA09

Objet de la délibération
BILAN SOCIAL 2020

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	4	6

Date de la convocation
22/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. ZIMET Joseph, M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. QUINTIN François

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. TIBLOUX Emmanuel), Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : BILAN SOCIAL 2020

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu le tableau des postes et des effectifs du Signe, centre national du graphisme en vigueur ;

Vu la présentation au Comité technique du Sine en date du 21 janvier 2021 ;

Le bilan social est une photographie du personnel à un moment donné, soit le 31 décembre 2020. Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le bilan social au 31 décembre 2020 annexé.

Annexe : Bilan social au 31 décembre 2020

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/02/2021

Référence
20210205CA10

Objet de la délibération
COMPTE DE GESTION 2020

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	4	6

Date de la convocation
22/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. ZIMET Joseph, M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. QUINTIN François

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. TIBLOUX Emmanuel), Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention constitutive du groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2020.

Annexe : compte de gestion 2020

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/02/2021

Référence
20210205CA11

Objet de la délibération
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	4	6

Date de la convocation
22/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. ZIMET Joseph, M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. QUINTIN François

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. TIBLOUX Emmanuel), Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération 20200131CA15 du Conseil d'Administration du 31 juillet 2020 portant adoption du budget primitif pour 2020 ;

Vu la délibération 20200731CA24 du Conseil d'Administration du 31 juillet 2020 portant adoption de la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2020

Vu la délibération 20201120CA34 du Conseil d'Administration du 20 novembre 2020 portant adoption de la décision modification n°2 au budget primitif 2020 ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2020 établi par l'Agent comptable ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 (ci-annexé), lequel peut se résumer de la manière suivante :
 - o Total des recettes : 1 828 669,76 €
 - o Total dépenses : 1 648 443,38 euros
 - o Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) : excédent de 181 463,91 €
 - o Solde d'exécution d'investissement déficitaire de -1 237,53 €
 - o Montant des restes à réaliser en dépenses à reporter en 2021 : 8 467,53 €
 - o Résultat d'investissement : déficit de 9 705,06 €
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Afin de retracer la répartition du budget 2020 par projets, une édition de la situation budgétaire analytique est présentée en séance.

Annexe : Compte administratif 2020, version règlementaire

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/02/2021

Référence			
20210205CA12			
Objet de la délibération			
AFFECTATION DU RESULTAT 2020			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	4	6
Date de la convocation			
22/01/2021			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
 Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. ZIMET Joseph, M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. QUINTIN François

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. TIBLOUX Emmanuel), Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du 05 février 2021 adoptant le compte administratif 2020 ;

Considérant que le compte administratif adopté lors de cette séance du 05 février 2021 présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 561 484,18	G 1 636 384,23
	Section d'investissement	B 73 538,32	H 85 721,67
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 106 563,86
	Report en section d'investissement (001)	D 13 420,88	J 0,00
TOTAL (réalisation + reports)		= A+B+C+D 1 648 443,38	= G+H+I+J 1 828 669,76
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 8 467,53	L 0,00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 8 467,53	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 561 484,18	= G+I+K 1 742 948,09
	Section d'investissement	= B+D+F 95 426,73	= H+J+L 85 721,67
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 656 910,91	= G+H+I+J+K+L 1 828 669,76

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de l'affectation du résultat de fonctionnement (excédent de 181 463,91 €) ainsi que du résultat d'investissement (déficit de 1 237,53 €) de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 soit :

- D'affecter le déficit d'investissement soit 1 237,53 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).
- D'imputer l'affectation en réserve en investissement soit 9 705,06 € au compte 1068 ;
- D'affecter l'excédent de fonctionnement soit 171 758,85 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/02/2021

Référence
20210205CA13

Objet de la délibération
BUDGET PRIMITIF 2021

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	4	6

Date de la convocation
22/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. ZIMET Joseph, M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. QUINTIN François

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. TIBLOUX Emmanuel), Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2021

Vu l'article 14 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération n° 20201120CA35 du 20 novembre 2020 relative au débat d'orientation budgétaire 2021 du Signe, centre national du graphisme ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2021 (ci-annexé) par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Le budget primitif 2021 est présenté à l'équilibre, pour un montant total de dépenses et de recettes de 2 021 255,83 €.

La présentation analytique des dépenses et des recettes présentée en séance permet de faire le lien entre le budget primitif réglementaire et le programme d'activités 2021 du Signe adopté par le Conseil d'Administration en ses séances du 31 juillet 2020 et 20 novembre 2020.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent en trois catégories analytiques : les contributions des membres du groupement, les subventions et les ressources propres. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations budgétaires.

Les contributions des membres représentent 67% (1 350 000 €) du montant total des recettes se répartissant comme suit : 750 000€ pour la Ville de Chaumont, 300 000€ pour l'Etat et 300 000€ pour la Région Grand Est.

Le montant des subventions représente 14% (281 070 € dont 212 000 € dans le cadre de la Biennale de design graphique) des recettes réparti comme suit :

graphisme

- 42 000 € du Conseil départemental de la Haute-Marne dans le cadre des expositions de la Biennale ;
- 90 000 € de la DRAC Grand Est dans le cadre de la Biennale ;
- 80 000 € de la Région Grand Est dont 60 000€ dans le cadre de la Biennale ;
- 30 170 € dans le cadre des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle (EAC) : projets Artistiques Globalisés (PAG), Résidences Artistiques en milieu scolaire (RA) et PREAC ;
- 14 500 € de la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) dont 9 500 € dans le cadre de la Biennale (Prix SAIF et expositions) ;
- 24 000 € d'autres aides publiques et privées dans le cadre d'appels à projets (culture-justice, culture-santé et politique de la Ville) ;
- 400 € de remboursement de frais de formation dans le cadre de l'accueil de volontaires en service civique.

Les ressources propres s'élèvent à 124 000 € (soit 6% du montant total des recettes), dont 87 500 € de recettes de mécénat (68 000 euros d'AG2R la Mondiale, 10 000 € de la Banque Populaire, 4 000 € du Crédit agricole, 3 000 euros de la Caisse d'Epargne et 2 500 € de la Caisse des dépôts). Sur les 87 500 € de recettes de mécénat attendues, 70 500 € sont prévus dans le cadre de la Biennale.

Quatrième catégorie analytique de recettes, les opérations comptables s'élèvent à 266 185,83 € (soit 13% du montant total des recettes). En ce qui concerne les recettes d'investissement, les amortissements représentent 84 721,92 € (4% du montant total des recettes) sur 94 426,98 € de recettes d'investissement.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement (1 926 828,85 €) et d'investissement (94 426,98 €) se répartissent en trois catégories analytiques : celles liées respectivement aux activités, au fonctionnement du Signe (bâtiment et administration) et au personnel. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations comptables.

Les dépenses liées aux activités du Signe s'élèvent à 698 121,32 € (dont 411 614 € dans le cadre de la Biennale) soit 35% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles permettent la mise en œuvre de la programmation 2021 du Signe, Biennale de design graphique incluse, et traduisent les missions du Signe telles que prévues dans sa convention constitutive et dans le cahier des charges du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ». Le Signe anticipe et dépasse ainsi l'engagement des centres d'art labellisés à consacrer au moins le tiers de son budget à ses projets artistiques et ses missions statutaires.

Les dépenses liées au fonctionnement du Signe s'élèvent à 295 562,53 € et représentent 15% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles se répartissent en charges liées au bâtiment (226 098,92 € soit 11%), en charges liées à l'administration du Signe (69 463,61 € soit 3%). Pour pallier le risque contentieux auquel le Signe est exposé, les dépenses d'assurances-conseil s'élèvent à 19 695,75 €.

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 s'élèvent à 883 145 € soit 44% du montant total des dépenses, Ce niveau atteint signifie que le Signe est parvenu à résorber ses dépenses de personnel et à se situer toujours en dessous du palier de 50% garant d'une gestion saine et vertueuse de la masse salariale.

Les dépenses de personnel se répartissent comme suit :

- 550 000 € liés aux agents contractuels ;
- 240 000 € relatifs aux agents mis à disposition ;
- 5 200 € concernant les personnes volontaires en missions de services civiques ;
- 3 400 € pour le recrutement de stagiaires rémunérés dans le cadre de la Biennale ;
- 29 545 € de renforts temporaires correspondant à des besoins lors de départ d'agents présents sur des postes permanents permettant ainsi la transmission des savoirs et compétences ;
- 35 000 € de prestations chômage, le Signe étant en auto-assurance ;
- 20 000 € relatifs à d'éventuels risques statutaires (auto-assurance).

Les dépenses imprévues s'élèvent quant à elle à 50 000 € dont 30 000 € dans le cadre de la Biennale.

Annexe : Budget primitif 2021

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER